

# Le P'tit Degréen



Merci à Anita Désiles  
pour toute l'énergie dépensée  
ayant permis cette installation !

< Rejoignez-nous sur



Facebook : Commune de Degré  
[facebook.com/mairiedegre](https://facebook.com/mairiedegre)

**BULLETIN MUNICIPAL - DECEMBRE 2022 - N° 67**

# INFOS PRATIQUES

## ■ OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 16h à 19h

Mercredi : 9h à 12h30

1<sup>er</sup> samedi de chaque mois : 9h à 12h

Tél. 02 43 27 70 95

Fax 02 43 27 77 47

Courriel : [mairie.degre@wanadoo.fr](mailto:mairie.degre@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-degre.fr](http://www.mairie-degre.fr)



Facebook : Commune de Degré  
[facebook.com/mairiedegre](https://facebook.com/mairiedegre)

## ■ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 18h à 19h30

Le samedi de 9h30 à 12h

## ■ INTRAMUROS

Télécharger cette application sur votre smartphone et vous retrouverez l'essentiel de la vie de la commune dans votre poche !

## ■ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :

- Brigade de COULANS-SUR-GÉE

Tél. 02 43 88 82 06

- Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78

- Brigade de LOUÉ - Tél. 02 43 88 40 29

## ■ SOLIDARITÉ ET TRAVAIL

L'Association Solidarité et Travail de Conlie  
3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition des salariés :

-auprès des particuliers

-auprès des associations

-auprès des entreprises agricoles

-auprès des exploitants

Une utilisation souple et simple

Tél. : 02 44 81 73 41

E-mail : [solidarite-et-travail@sfr.fr](mailto:solidarite-et-travail@sfr.fr)

Accueil : Lundi au vendredi 9h15/12h15

Mercredi de 14h à 16h

## ■ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi :  
9h00 à 12h00

- Samedi : 9h30 à 12h00

Attention, la collecte du courrier, des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

## ■ POMPIERS → 18

## ■ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.

Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

## ■ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 2022, selon les conditions suivantes :

- Être majeur
- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2023.

## ■ DÉCHETS VERTS DE DEGRÉ - Horaires d'ouverture :

**Avril à sept.** : Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 17h55 - Samedi de 14h à 17h55

**Octobre à mars** : Lundi de 16h à 17h55 et Samedi de 14h à 17h55

## ■ DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE CONLIE - Horaires d'ouverture :

**Avril à sept.** : Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h45

Vendredi et samedi de 9h - 11h45 / 14h - 17h45

**Octobre à mars** : Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h00 à 16h45

Vendredi et samedi\* de 9h00 - 11h45 / 13h00 - 16h45

**Adresse** : 23 rue de l'Épinaube (route de Mézières) - 72240 Conlie

\* Le samedi la déchèterie est ouverte uniquement aux particuliers.

## ■ SAMU → 15

## ■ SYNDICAT D'EAU

Tél. 02 43 27 74 61

## ■ ALÉOP Transports urbains

Tél. 02 43 39 90 72

Ligne 209 (Rouez - Le Mans)

## ■ ENEDIS Dépannage Sarthe

Tél. 09 726 750 72

## ■ AU P'TIT MARCHÉ DEGRÉEN Épicerie associative

Lundi : fermé

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :

8h30-12h30 / 16h15-19h

Samedi - Dimanche : 8h30-12h30

Tél : 02 43 42 69 80

## ■ POISSONNERIE

- Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL

Tournée le jeudi - Tél : 02 33 60 69 32

## ■ VENTE A EMPORTER

- PIZZA IL GRANDO

Vente de Pizzas, place de l'église

le lundi de 17h45 à 20h15

## ■ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE

Tournée le vendredi

Tél : 02 43 20 50 27

### TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRÉ 2023

Utilisation de la salle	Moins de 50 personnes	Moins de 100 personnes	Plus de 100 personnes
Vin d'honneur (habitants de Degré)	110 €		
Vin d'honneur (hors Degré)	200 €		
Réunions ou associations extérieures à Degré	190 €		
Loueur habitant	210€ (acompte 70€)	260€ (87€)	330€ (110€)
Location d'une journée			
Loueur habitant	250€ (83€)	310€ (103€)	430€ (143€)
Location d'un week-end			
Loueur extérieur	375€ (125€)	475€ (158€)	630€ (210€)
Location d'une journée			
Loueur extérieur	390€ (130€)	545€ (182€)	730€ (243€)
Location d'un week-end			
Associations communales pour manifestation à Degré	20 €		
Divers	20 €		
Table cassée ou abimée	130 €		
Vaisselle cassée	2€ / pièce cassée ou non restituée		

# EDITO

Degréennes et Degréens,

L'année 2022 se termine espérant une bonne santé à tous. Je suis satisfait de l'investissement du city stade que la commune a effectué. Après un report d'un an dû à un manque de subvention (15779€ de la part de l'État), nous avons fait une demande auprès de l'Association Nationale du Sport, qui nous a attribué 34749€ de subvention. Le city stade a donc été acheté 70600€ HT pour une subvention de 50528€, soit un coût pour la commune de 20072€. Une belle opération qui je pense apporte satisfaction à nos jeunes et moins jeunes.

Comme vous l'avez constaté, des panneaux ont été installés route du Mans, ce qui permettra de sécuriser la rue des Elodées et la route d'Aigné avec un stop, et une croix Saint André pour la priorité face au stade. Je trouve que la vitesse reste très élevée dans le bourg, pensez à la sécurité de tous.

Nous avons obtenu une subvention de l'État pour

l'agrandissement du parking de l'école, et pour la sécurisation du parking de la salle polyvalente lors de gros événements.

Notre commerce, AU P'TIT MARCHÉ DEGRÉEN, a déjà 10 ans d'activité. Ce lieu de rencontre anime le bourg. Pour que cela perdure, pensez à notre épicerie. Merci à tous.

Le conseil Municipal et moi-même invitons les habitants aux vœux le 6 janvier à 20 heures à la salle polyvalente où nous serons honorés de votre présence pour passer un moment convivial.

J'adresse au nom de la municipalité tous mes vœux de bonheur et de réussite pour 2023.



Jean-Paul BLOT  
Maire



L'association du Centre Social est devenue l'association **Espace AFAJES : Espace Associatif Famille JEunesse et Solidarités**. Les locaux à Conlie accueillent les habitants pour répondre à vos questions de la vie quotidienne sur votre territoire ou vous rendre service : accès ordinateur et photocopieur pour vos démarches administratives, téléphones, informations sur les associations et les manifestations du territoire... Les locaux hébergent aussi les services du département (Sarthe Autonomie, Assistantes Sociales), des permanences de services publics (CARSATT, MSA...) et également Solidarité-Travail Association Intermédiaire si vous avez besoin d'aide à domicile. L'association est inscrite dans le réseau Point d'Animation à la Vie Associative, n'hésitez pas à demander des renseignements pour vous accompagner dans vos projets associatifs (création, développement de projets, évolution des statuts, animation d'AG, adresse postale...).

Renseignements :

accueil@afajes.org // 02 43 52 11 50

Les bénévoles de l'association tiennent **La P'tite Frip'**, vestiaire solidaire de vêtements d'occasion, ouvert les mercredis

après-midi et certains samedis : vente au poids, 1€ le kilo. Information sur Intramuros et <https://www.facebook.com/Ptite-Frip/>

Cet hiver, **les animations familles** sont très variées : sortie de proximités (randonnées douces, cinéma à Tennie...), ateliers créatifs parents-enfants, temps d'échange entre parents sur des thématiques éducatives... Renseignements et réservation [www.facebook.com/AFAJES/](http://www.facebook.com/AFAJES/) et à l'accueil du centre social [accueil@afajes.org](mailto:accueil@afajes.org) // 02 43 52 11 50.

**L'Accueil de Loisirs** est ouvert mercredi et petites vacances à l'école de Lavardin. Par manque de recrutement d'animatrices, nous ne pouvons pas ouvrir le site de Conlie pour l'instant.

Renseignements :

[www.facebook.com/AFAJES/](http://www.facebook.com/AFAJES/)

Réservations : uniquement [alsh@afajes.org](mailto:alsh@afajes.org) après validation par retour de mails.

**La Recyclerie La Ressource** à Sillé-le-Guillaume est ouverte au public pour le dépôt de vos dons et le magasin de vente d'objets d'occasion : vêtements, linge de maison, chaussures, mobiliers, lustres,

électroménagers sous garanti, vaisselle, jeux, livres, CD, vinyles, DVD, biblots... selon arrivage.

Mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h - Samedi 9h30 à 12h

Retrouvez les bonnes affaires de la semaine sur notre page :

[www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/](http://www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/)

Vous pouvez nous retrouver ici et là :

### Espace AFAJES – Centre Social

1 allée Marie-Louise Souty - 72240 Conlie  
02 43 52 11 50 - [accueil@afajes.org](mailto:accueil@afajes.org)  
ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h  
[www.facebook.com/AFAJES/](http://www.facebook.com/AFAJES/)

### Espace AFAJES - La Ressource

145, impasse de la Mardelle  
72140 Sillé le Guillaume  
02 52 32 06 53  
[www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/](http://www.facebook.com/La.Ressource.recyclerie/)

### Et sur IntraMuros

Un livret présentant les activités est téléchargeable sur notre page ou sur IntraMuros, et en version papier aux accueils du Centre Social, de La Ressource et de votre mairie.

## Conseil Municipal du 15 juin

### ■ DÉTERMINATION DU PRIX DE L'ABONNEMENT À L'ASSAINISSEMENT ET DU M<sup>3</sup> D'EAU CONSOMMÉ POUR L'ANNÉE 2022

M. le Maire rappelle que chaque année, il convient de procéder au vote des tarifs de l'abonnement au réseau d'assainissement et du m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Après étude du budget Assainissement de l'exercice 2022, il est proposé d'augmenter soit de 2%, soit de 3% le prix de l'abonnement au réseau (fixé pour 2021 à 76,18€) et du prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé (fixé pour l'année 2021 à 1,24€). Les nouveaux tarifs proposés sont donc de 77,71€ pour l'abonnement et de 1,27€ par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour une augmentation de 2%, ou de 78,47€ pour l'abonnement et de 1,31€ par m<sup>3</sup> pour une augmentation de 3%.

Après réflexion, le Conseil Municipal valide la décision d'augmenter les tarifs d'abonnement et du m<sup>3</sup> d'eau consommé de 2%, soit 77,71€ et 1,27€ respectivement.

### ■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 3 ROUTE D'AIGNÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet notarial BOUVET-PLANCHER, situé 4 rue de l'Eventail à Le Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble situé 3 route d'Aigné à Degré 72550, cadastré section AA n° 69 d'une superficie de 1610 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame MAUGER Jean-Louis et Sylvie. L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

### ■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE D'UN ÉCHAFAUDAGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal

que, dans le cadre du projet d'acquisition d'un échafaudage, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis.

Une entreprise a répondu :

- Altrad (Mefran) : 2 148,00€ TTC

Après étude du devis et des produits retenus, le Conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise Altrad (Mefran) pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

### ■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DE BANCS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'acquisition de bancs pour l'école de la commune, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis.

Trois d'entre elles ont répondu :

- Direct Jeux : 961,99€ TTC

- KG MAT Collectivités : 981,60€ TTC

- COMAT & VALCO : 1 018,80€ TTC

Après étude des devis et des produits retenus, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Direct Jeux pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

### ■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DE TABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'acquisition de tables pour la salle des associations, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis. Une entreprise a répondu :

- Altrad (Mefran) : 1 150,68€ TTC pour 10 tables

Après étude du devis et des produits retenus, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Altrad (Mefran) pour ce projet et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

### ■ ACHAT D'UN CADEAU POUR LE DÉPART À LA RETRAITE D'UNE ENSEIGNANTE DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enseignante en poste depuis 14 ans à l'école partira à la retraite à l'issue de l'année scolaire

2021-2022. Il propose au Conseil de remercier cette enseignante en lui offrant des livres pendant le traditionnel verre de fin d'année qui rassemble enseignants, membres du Conseil Municipal et employés de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'achat du ou des cadeaux, et fixe un coût maximum de 100€ pour cette dépense.

## Conseil Municipal du 11 juillet

### ■ ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE (VITRINE) POUR L'ÉCOLE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet d'acheter pour l'école un panneau d'affichage.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés afin d'obtenir des devis.

Trois d'entre eux ont répondu :

- SEMIO : 529,20€ TTC

- ADEQUAT 537,48€ TTC

- KGMAT 550,73€ TTC

Après étude de ces devis, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société SEMIO pour cet achat et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### ■ PAIEMENT D'UNE FACTURE DÉPOSÉE PAR UN PRESTATAIRE CHARGÉ DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LE CHANVRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Pigeon TP, titulaire du lot n°1 du marché public « Lotissement Le Chanvre » a facturé à la commune un supplément de travaux de 4834,24€ TTC pour la fourniture de GNT (Gravillons Non Traités).

Ce coût supplémentaire n'était pas prévu dans la proposition soumise par l'entreprise Pigeon TP lors de sa candidature au marché public. Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le règlement ou non de la facture en question.

Après étude de la candidature déposée par Pigeon TP, des travaux réalisés et de la facture supplémentaire déposée par l'entreprise, le

## Entretien Espaces verts & Jardins



Ets CHAISNER  
Damien

- Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
- Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
- Broyage d'herbes, ronces, branchages • Béchage

Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / [www.cph-paysage-chaisner.fr](http://www.cph-paysage-chaisner.fr)

## DEGRÉ



Anthony PETIT - 8, route d'Aigné - DEGRÉ  
Tél. 06 23 54 18 30 - [agence.nexymo@gmail.com](mailto:agence.nexymo@gmail.com)

[www.nexymo.fr](http://www.nexymo.fr)

### Vous vendez votre bien !!!

Votre agent immobilier, spécialiste de votre secteur vous fait bénéficier de son réseau et de ses compétences pour trouver VOTRE acquéreur.

### Estimation de bien gratuite

Conseil Municipal décide de ne pas autoriser M. le Maire à régler cette facture. Celle-ci n'est pas incluse dans l'offre de candidature et n'est donc pas valable. De plus, le lot n°1 n'aurait pas été attribué à l'entreprise Pigeon TP si ce montant avait été inclus dans son offre de candidature.

## ■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 4 PLACE DES TILLEULS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet notarial GAGNEBIEN-GALLIEN, situé 2 rue de la Terroirie à La Milesse (Sarthe) est chargé de la vente de l'immeuble situé 4 place des Tilleuls à Degré 72550, cadastré section AA n°26 d'une superficie de 440 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame HOULBERT Bruno et Manuela. L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

## ■ CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre des Finances Publiques de Conlie a transmis à la commune une proposition de convention concernant le recouvrement des produits locaux. Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent la signature de cette convention.

Après étude des modalités telles que décrites dans le document transmis par le CdFP de Conlie, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention et à en informer les services compétents.

## ■ RÉABONNEMENT AU JOURNAL LES ALPES MANCELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abonnement au journal « Les Alpes Mancelles » arrive à échéance le 12/06/2022.

Les membres du Conseil municipal étudient l'offre proposée au prix de 61,60€ et décide par conséquent de souscrire un réabonnement pour l'année 2022 – 2023.

## ■ ATTRIBUTION DES PRIX AUX LAUREATS DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Comme tous les ans, un concours de fleurissement a eu lieu cette année entre les communes de La Quinte, Lavardin et Degré sur des critères établis en 2009. Le jury de la commune de Lavardin s'est déplacé à Degré le lundi 27 juin pour examiner les jardins des 8 candidats. Leur classement est le suivant :

- 1<sup>er</sup> : GAUMER Simone
- 2<sup>ème</sup> : DORIZON Jean-Louis
- 3<sup>ème</sup> : MORANCAIS Mariette
- 4<sup>ème</sup> : DENIAU Monique
- 5<sup>ème</sup> : BEAURY Joëlle
- 6<sup>ème</sup> : MENARD Martine
- 7<sup>ème</sup> : BACHELOT Jean-Louis
- 8<sup>ème</sup> : LETESSIER Nicole

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux lauréats des chèques-cadeau à faire valoir au magasin de jardinage « Point Vert » situé à Trangé. Ces chèques auront une valeur de 60€ pour le vainqueur, de 40€ pour le second, de 20€ pour le troisième, et de 10€ pour les lauréats classés de la 4<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place.

## ■ QUESTIONS DIVERSES :

- Recrutement d'un agent technique à l'école pour la rentrée 2022

Le Conseil souhaite attendre octobre afin d'évaluer le nouveau fonctionnement mis en place avant de valider un éventuel recrutement.

- Demande de matériel destiné aux enfants de l'école maternelle

D'autres fournisseurs seront contactés. La décision concernant les draisiennes sera prise lors du CM du mois d'août.

- Devis de plomberie des vestiaires du club de football. Le Conseil ne valide pas le devis car il n'a pas été demandé au nom de la commune

- Mmes Stéphanie HUGUET et Virginie ORAIN sont nommées déléguées à la communication.

- Lauréat Degréen d'un concours départemental

Un jeune habitant de Degré a été lauréat du concours départemental des meilleurs apprentis de France 2022 et a reçu la médaille d'Or. M. le Maire adressera au nom de la commune un courrier de félicitations.

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août

## ■ APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA 4CPS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (dite « Fesneau »). Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-61 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 211-71 ;

Vu les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.;

Vu la délibération n° 2021135DEL en date du 18 octobre 2021 du conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé approuvant la création d'un syndicat mixte relatif à la création du Syndicat mixte du bassin-versant de la Sarthe amont ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Sarthe du 11 avril 2022 portant fixation des projets de statuts et du projet de périmètre du futur Syndicat mixte du bassin-versant de la Sarthe amont ; Vu la délibération n° 2022075DEL en date du 25 avril 2022 du conseil communautaire de notre Communauté de Communes approuvant les projets de statuts



## Garage CHAUFOUR AUTOMOBILES

**Réparation et entretien toutes marques**  
**habilitation véhicule hybrid et climatisation**  
 Pare brise - Tôlerie • Peinture • Dépannage 7/7  
 Gaz • AD Blue • Pneus service rapide

**Station de Lavage + Aspirateur 7/7**

Sortie CHAUFOUR NOTRE DAME, sur gauche, direction Laval - RD 357 La Groie **Tél. 02 43 88 80 85**

**Vente véhicules**  
**neufs et occasions**  
**Reprise**  
**Recherche personnalisée !**

**24h/24h**  
**Station service**



**EXPERT**



et de périmètre du futur Syndicat mixte du bassin-versant de la Sarthe amont et décidant d'adhérer au SMSA pour la compétence « GEMA » (Gestion des milieux aquatiques) et la compétence « PI » (Prévention des inondations)

Vu les projets de statuts et de périmètre du futur Syndicat Mixte du bassin-versant de la Sarthe amont ci-annexés ;

Considérant qu'en vertu des lois MAPTAM et NOTRe, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) prennent en charge, depuis le 1er janvier 2018, une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) ; que cette compétence obligatoire comprend les missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du paragraphe I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Considérant que les EPCI-FP peuvent choisir d'exercer cette compétence obligatoire en direct ou via l'adhésion ou la création d'un syndicat mixte auquel tout ou partie de la compétence peut être transféré conformément aux dispositions de l'article L. 5211- 61 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'intérêt commun des Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, Maine Cœur de Sarthe, Maine Saosnois, de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, ainsi que de la communauté urbaine Le Mans Métropole, de créer un syndicat mixte à l'échelle du bassin-versant de la Sarthe amont dans le but de satisfaire efficacement aux obligations légales qui leur incombent au titre de la compétence GEMAPI et afin de mettre en place une gouvernance adaptée à leurs besoins ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-16 du CGCT, ce syndicat mixte portera une compétence obligatoire relative à la GEMA et proposera à l'adhésion de sesd membres une compétence optionnelle relative à la PI ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du CGCT, il appartient à chaque EPCI-FP concerné par le projet de création de syndicat mixte d'approuver les projets de statuts et de périmètre du futur syndicat mixte selon les conditions de majorité qualifiée requises par l'article précité ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT, il appartient également aux conseils municipaux des communes membres d'une communauté de communes, lorsque ses statuts ne prévoient pas de dispositions contraires à l'article précité, d'approuver

l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte ; que ces conditions de majorité qualifiée sont les suivantes :

- soit les deux tiers des communes membres représentant au moins la moitié de la population communautaire approuvent l'adhésion ;

- soit la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population communautaire approuvent l'adhésion ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte de la Sarthe Amont ne dérogent pas à la procédure prévue à l'article L. 5214-27 du CGCT ; que par conséquent, il appartient au conseil municipal de notre commune d'approuver l'adhésion de la communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au syndicat Mixte de la Sarthe Amont (SMSA).

Considérant les projets de statuts et de périmètre du syndicat mixte sont annexés à la présente délibération

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 12 VOIX POUR, PAR 0 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTIONS**

**DECIDE :**

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au futur Syndicat Mixte de la Sarthe Amont et le transfert de la compétence obligatoire GEMA et de la compétence optionnelle PI selon les décisions de la communauté de communes

- de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Sarthe, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes

- de charger Monsieur ou Madame Maire de l'exécution de la présente délibération

**■ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL EN RAISON D'UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT SUR UN EMPLOI PERMANENT**

Le Conseil Municipal

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent. Après en avoir délibéré

**DECIDE :** Le recrutement à compter du 29 août 2022 d'un emploi NON PERMANENT pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures 0 minutes (15h65 annualisées).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à partir du 29 août 2022 jusqu'au 28 août 2023. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront lui être accordées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (majoré 330) du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**■ TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire propose de nouveaux tarifs pour la rentrée 2022. Après réflexion, les membres du conseil municipal décident qu'à compter du 01 septembre 2022, les prix des repas du restaurant scolaire seront fixés comme suit :

- Repas enfant : 3.76€ - Repas adulte : 4.85€

**■ TARIFS DE LA GARDERIE COMMUNALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire propose de nouveaux tarifs pour la rentrée 2022.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident qu'à compter du 01 septembre 2022, les prix des repas du restaurant scolaire seront fixés comme suit :

- Garderie matin : 1,79€ - Garderie soir : 2,20€
- Garderie matin-soir : 3,34€

## **Conseil Municipal du 6 sept.**

**■ SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

MM. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des prêts bancaires ont été contractés en 2018 pour financer l'achat et la viabilisation des parcelles destinées à accueillir le lotissement Le Chanvre.

Un de ces prêts, souscrit à la Caisse d'Épargne, arrive à échéance en septembre 2022. Cependant, trop peu de parcelles ont été vendues à ce jour pour permettre de rembourser intégralement cet emprunt. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un prêt relais.

Après échanges avec la conseillère de l'agence du Mans, celle-ci a transmis à la commune la proposition suivante :

- Montant : 300 000€
- Durée totale : 2 ans
- Taux : 2,30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant. S'agissant d'un refinancement interne, le versement des fonds interviendra à la date du PDA (le 15 septembre 2022) par compensation interne sur les livres du prêteur et de l'emprunteur, sans mouvement de fonds auprès du Trésor Public.

## ■ RÉMUNÉRATION D'HEURES COMPLÉMENTAIRES AU PROFIT D'UNE EMPLOYÉE DU SITE SCOLAIRE

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction de surveillante du restaurant scolaire, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué 18h30 complémentaire sur les mois de juin et juillet 2022.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des dépenses de personnel du budget principal pour l'année 2022 et demande à Monsieur le Maire le versement de la rémunération des heures complémentaires.

## ■ RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les tarifs appliqués pour les acquisitions de concessions au cimetière communal datent du 16 Octobre 2001. Quant aux tarifs fixés pour les cavurnes, la décision a été validée le 25 juillet 2006. Depuis l'an dernier, la commune a par ailleurs entrepris un important travail de valorisation du cimetière avec la reprise des concessions abandonnées. Une 3<sup>ème</sup> et dernière partie de travaux est prévue pour 2023 avec la reprise des terrains communs. La commission cimetière réfléchit à son aménagement futur. Actuellement les tarifs pratiqués par la commune sont les suivants :

Type de concession	Durée 30 ans	Durée 50 ans
Terrain	80,00 €	115,00 €
Cavurne	80,00 €	115,00 €
Colombarium 1 case	80,00 €	115,00 €

Tenant compte des éléments ci-dessus ; Après comparaison avec les coûts appliqués par les communes avoisinantes, il est proposé de revaloriser les tarifs municipaux des concessions funéraires comme suit :

Type de concession	Durée 15 ans	Durée 30 ans
Terrain	150,00 €	300,00 €
Cavurne	150,00 €	250,00 €
Colombarium 1 case	100,00 €	250,00 €

Vu l'avis de la commission cimetière réunie le 31 août 2022, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide que la durée d'un emplacement dans le cimetière communal ne pourra plus excéder 30 ans permettant ainsi une meilleure gestion des concessions funéraires.

Décide que la prestation pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite. Approuve et valide la modification des tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

## ■ VALIDATION DU DEVIS REÇU POUR LA CONSTRUCTION DU CITY-STADE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction d'un city-stade sur le site actuel du terrain de sports, des subventions ont été obtenues.

La Région des Pays de la Loire y a accordé la somme de 15 779€ et l'Agence Nationale du Sport la somme de 34 749€. Le total des subventions s'élève donc à 50 528€.

Un premier devis avait été adressé par l'entreprise Agospace à la commune en début d'année. Cependant, en raison d'une forte hausse des coûts des matériaux, celui-ci a été révisé à la hausse par l'entreprise.

La commission en charge du projet « City-stade » s'est réuni en présence de la représentante d'Agospace chargée de ce dossier le 05 septembre 2022, afin de détailler leur nouvelle proposition.

La nouvelle proposition commerciale s'élève à 84 720,00€ TTC (70 600€ HT). Une fois les subventions déduites, il restera donc à la charge de la commune la somme de 34 192€. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite ou non valider ce devis.

Après étude du devis et réflexion, le Conseil Municipal décide d'approuver le devis Agospace et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## ■ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION D'UN MITIGEUR D'EAU DANS LA CLASSE DE MATERNELLE

M. Picantin informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés afin d'installer un mitigeur dans les sanitaires de la classe des élèves de Petite et Moyenne Sections afin que les élèves aient accès à de l'eau chaude.

L'entreprise PERCHERIN a transmis en retour un devis de 377€ HT (TVA non applicable).

Après étude du devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider ce devis et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

## ■ VALIDATION D'UN DEVIS RELATIF À L'ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR À BATTERIE

M. Picantin informe le Conseil Municipal que l'employé chargé de l'entretien des espaces verts de la commune a émis le souhait de disposer d'un souffleur de feuilles.

L'entreprise EQUIP'JARDIN a été contactée afin d'obtenir un devis pour un souffleur à batterie. En retour, elle a fait parvenir à la commune un devis pour le souffleur plus sa batterie pour un montant global de 630,16€ TTC. Après étude du devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le devis EQUIP'JARDIN et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## ■ QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'une journée citoyenne par la commission Environnement. Un partenariat est envisagé avec les associations communales.

- Le Repas de « Génération Mouvement » est fixé au 19 novembre. Le thème reste à définir.

- Une nouvelle commission « Mobilités – Transport » est créée. Ses membres sont Mmes BOUTELOUP et DE MEIRE, ainsi que M. DELHOMMEAU, MOISÉ, CHAMPION, BLOT et LECHAT. Cette commission se réunira le 21/09 à 20h00.

## Conseil Municipal du 5 oct.

### ■ ADHÉSION À POLLENIZ

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de convention transmise par l'association Polleniz. POLLENIZ assure des missions de prévention destinées à veiller au bon état sanitaire des productions végétales et du patrimoine végétal, des eaux et des aliments. Elle s'occuperait notamment sur Degré du piégeage des ragondins. Cette convention est valable un an, et la cotisation s'élève à 89,45€. Après études des termes de la convention, le Conseil Municipal valide l'adhésion à Polleniz et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### ■ DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 11 RUE DES NYMPHÉAS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le maître Pierre BELIARD, notaire au 17 rue des Acacias, 53160 VIMARTIN SUR ORTHE (MAYENNE) est chargé de la vente de l'immeuble situé 11 rue des Nymphéas à Degré 72550, cadastré section AB n°45 d'une superficie de 649m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame DILLOU Teddy et Stéphanie. L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble. Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

**■ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL EN RAISON D'UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT SUR UN EMPLOI PERMANENT**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent

Après en avoir délibéré  
DECIDE : Le recrutement à compter du 07 novembre 2022 d'un emploi NON PERMANENT pour faire face à un besoin lié à un remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures 0 minutes (15h65 annualisées).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à partir du 07 novembre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022. Selon les besoins du service, des heures complémentaires pourront lui être accordées.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (majoré 330) du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**■ VALIDATION D'UN DEVIS RELATIF À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION ROUTIÈRE**

M. Picantin informe le Conseil Municipal de ses demandes de devis suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la création de « stops » rue du Calvaire et rue des Elodées. L'entreprise ES VIA a transmis à la commune un devis pour la fourniture de matériel de marquage routier et de signalisation routière pour la réalisation de ces « stops ». Le montant total de ce devis est de 2 566,75€ TTC. Après étude du devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le devis ES VIA et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**■ CRÉATION D'UNE COMMISSION MOBILITÉS-TRANSPORTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Afin de pouvoir proposer aux habitants de la commune un meilleur accès aux transports et notamment vers la ville du Mans, il est proposé par le Conseil Municipal de créer en son sein une commission dédiée à la thématique « Mobilité-Transports ». Messieurs Jean-Paul Blot, Denis Delhommeau, Guillaume Lechat, Laurent

Moisé, Patrick Champion et Mesdames Céline Bouteloup et Olivia De Meire se proposent pour faire partie de cette commission. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette commission ainsi que les membres qui la composent.

**■ CRÉATION D'UNE COMMISSION RÉSILIENCE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

En raison des nombreuses crises (climatiques, énergétiques...) survenues ces récents mois, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création en son sein d'une Commission « Résilience ». Le but de cette commission sera de faire face à des difficultés imprévues et de trouver des solutions à celles-ci. Messieurs Jean-Paul Blot, Denis Delhommeau, Guillaume Lechat, Laurent Moisé, Patrick Champion et Mesdames Céline Bouteloup, Virginie Orain, Aurélie Chandavoine et Stéphanie Huguet se proposent pour faire partie de cette commission.

**■ QUESTIONS DIVERSES**

Attribution du RIFSEEP : le Conseil Municipal valide l'attribution de l'indemnité aux membres du personnel communal. Le premier versement n'aura cependant lieu qu'au premier trimestre 2023, après plusieurs réunions de la Commission « Personnel » et la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion.

**Conseil Municipal du 16 nov.**

**■ CONVENTIONS DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CIMETIÈRE EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe a adressé à la commune deux propositions de conventions d'accompagnement.

L'une d'elle porte sur la réflexion du réaménagement de la rue Principale, et la contribution financière par la commune est de 2 500,00€.

L'autre concerne le réaménagement du cimetière, et la contribution financière par la commune est de 1 500,00€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent approuver ces conventions avec le CAUE.

Après étude du contenu des conventions transmises par le CAUE, le Conseil Municipal approuve leur ratification et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers.

**■ VALIDATION D'UN DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VC N°103 (LE BLUTEAU)**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection de la VC n°103 (« route du Bluteau ») sont envisagés. Dans le cadre de ces travaux, des entreprises ont été contactées pour obtenir des devis.

Deux entreprises ont répondu :

- HRC : 22 350,00€ HT

- Eiffage : 20 461,20€ HT

Après étude des devis et des montants proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Eiffage pour les travaux de la route VC n°103, et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**■ PROLONGATION DU CONTRAT D'UNE EMPLOYÉE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait appel par une délibération du 07 octobre 2022 à une employée contractuelle pour pallier un manque de personnel sur le site scolaire. Le contrat de cette employée est valide jusqu'au 16 décembre 2022 inclus.

Le manque de personnel à l'école semblant devoir être de long terme, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger le contrat de l'employée actuellement en poste jusqu'au début de l'année scolaire 2023-2024, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2023.

Après études des solutions alternatives et débat, le Conseil Municipal décide de valider la prolongation du contrat de l'agent concerné et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**■ ACHAT DE CADEAUX DE NOËL AU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un projet de cadeaux destiné aux employés actifs de la Commune pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle que l'an dernier, le montant de ce cadeau était de 45€ par agent.

Il est proposé de renouveler cette initiative en 2022. Dans cette optique, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'achat de cartes-cadeaux auprès du magasin Auchan à La Chapelle Saint Aubin, valides dans diverses enseignes, d'un montant de 50€ par agent.

Le Conseil Municipal valide ce projet pour 2022 et autorise M. le Maire à procéder à l'achat des cartes mentionnées.

**■ QUESTIONS DIVERSES**

- Contrat de location des copieurs de l'école et de la mairie

M. Lechat informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de prolongation du contrat liant la mairie à Dactyl/Konica pour la location des copieurs de l'école et de la mairie. Cependant, le Conseil Municipal préfère attendre l'échéance du contrat actuel, et demande à M. Lechat de contacter des prestataires afin d'obtenir d'autres devis.

## Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau



**Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie**  
**Grâce à une aide pouvant atteindre 500€, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.**

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

**L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100€ et 500€. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.**

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m<sup>3</sup> et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur [WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE](http://WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE) et sera à retourner au :

Département de la Sarthe  
Service Eau et Rivières Domaniales  
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans  
ou par courriel : [celine.jallot@sarthe.fr](mailto:celine.jallot@sarthe.fr)



[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

## Création & Entretien des jardins

# C.P.H. Paysage



- Terrasse • Plantation • Jardin • Parc • Clôture
- Engazonnement • Travaux Mini-Pelle • Muret
- Couv en enrobé

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / [www.cph-paysage-chaisner.fr](http://www.cph-paysage-chaisner.fr)

### Information sur les taux de refus

**(Extrait du conseil communautaire de la 4CPS du 14 novembre 2022)**

Rappel : Les emballages recyclables légers et les papiers graphiques sont collectés séparément en apport volontaire.

Le prestataire de collecte décharge ensuite le Verre au centre de transit situé au Mans (le taux de refus n'est pas pris en compte) 8

Le prestataire de collecte décharge ensuite ses bennes d'emballages légers/papiers au centre de tri Valorpole72.

Les papiers/emballages sont déversés en mélange avec ceux des autres clients du centre de tri.

Aussi, afin de déterminer la répartition de chaque matériaux (Papiers, plastiques, acier ... et erreurs de tri), 18 caractérisations ont lieu par an.

Un échantillon de 800 à 1500 litres est prélevé juste avant cette caractérisation.

Les emballages sont versés sur une table de tri et un ou deux opérateurs séparent les flux.

Chaque flux est ensuite pesé pour ventiler les tonnages que notre prestataire de collecte.

Les refus de tri représentent 31% de tonnages en moyenne sur 2021 soit 335,73 tonnes sur les 1083 collectés.

### Ces erreurs sont composées :

- d'objets (Petits électroménager, ustensiles de cuisine, de bricolage, de jouets ..)
- de sacs d'aspirateurs, de couches ...
- de textiles
- de restes alimentaires (pain sec, légumes et fruits)
- de produits non consommés (boîte de conserve, bouteilles d'eau, de jus encore remplies ..)
- d'emballages de produits dangereux
- de bouteilles et bouchons en verre.

Ces erreurs sont souvent mises dans des sacs.

Ces 335 tonnes nous sont facturées

- 146,38€ HT / Tonne pour la collecte soit 49 037€ HT

- 170€ HT / Tonne pour le tri 56 950€ HT

- 120€ HT / Tonne pour leur élimination 40 200€ HT

Au total : 146 457€ HT soit 161 102€ TTC

Ces erreurs de tri auraient dû se trouver dans les ordures ménagères  
Alors elles nous auraient coûtés :

- 120€ HT / Tonne de traitement soit 40 200€ HT

- 8€ HT / Tonne de TGAP soit 2 680€ HT

- environ 5000€ HT de coûts de transfert

Au total : 47 880€ HT soit 52 668€ TTC

Au final, les erreurs de tri nous ont coûté en 2021 :

108 434€ TTC soit 324€ TTC/tonne de refus

### Afin de lutter contre ces erreurs de tri, la communication et la sensibilisation des usagers est capitale.

Elle passera par

- L'édition d'un nouveau guide de tri.
- Des articles dans le 4CPS Mag et les journaux communaux qui le souhaitent.
- Un reportage vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux de la 4CPS et des communes intéressées.
- De supports de communication plus concis de façon régulière (à minima annuelle)

Il faudra également veiller à l'intégrité des colonnes de tri pour éviter que des lattes de bois manquantes ne laissent trop de place pour y déposer des sacs.

# LOTISSEMENT LE CHANVRE

Le Lotissement « LE CHANVRE » a vu sa première phase de viabilisation terminée cet été.

Les premières constructions ont fait leur apparition et certaines sont déjà bien avancées en gros œuvre

Afin que cette phase soit achevée, il reste à l'entreprise PIGEON de terminer l'aménagement de la zone autour de la Mare, et de dessiner les voies piétonnières quand la météo sera plus clémente.

De plus, en sous-traitance de l'entreprise PIGEON, le bassin de rétention déjà existant doit être nettoyé de toutes végétations dans les prochaines semaines.

Il reste des parcelles à vendre, vous pouvez en parler autour de vous car il fait BON VIVRE à DEGRE !



## COMMISSION "Résilience"

Une petite nouvelle à la Mairie !

Le 5 octobre dernier, le Conseil Municipal a validé la création d'une commission « Résilience ». Neuf des quinze membres du Conseil ont souhaité en faire partie. Être résilient c'est savoir s'adapter à un changement.

Cette commission aura donc pour but de trouver et de mettre en place des moyens de nous adapter aux changements auxquels notre commune et ses habitants pourraient être confrontés, qu'ils soient d'ordre climatiques, économiques, ou énergétiques (épisodes météorologiques intenses, pénuries d'eau, de carburants...).

La première réunion se tiendra à la mairie courant janvier 2023. Si vous avez des idées de solutions pour une adaptation à l'échelle locale, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie, via le secrétariat, pour que nous puissions les étudier ensemble en commission.

## Distribution sacs poubelles

Les sacs marqués seront distribués en **JANVIER 2023**

dans **vo**tre mairie. Salle St Joseph

**Mercredi 4 janvier : 16h à 20h**

**Samedi 7 janvier : 9h à 13h**

**Samedi 14 janvier : 9h à 13h**



**MAGNUM**  
Remorques

100% LOCAL & SARTHOIS

SARL REMORQUES MAGNUM  
Impasse de la licorne - 72650 TRANGE  
Facebook.com/remorquesmagnum www.remorques-magnum.fr  
commercial@remorques-magnum.fr ☎ 02 43 88 70 75

# VIE SCOLAIRE

L'école Claude Monet accueille cette année 93 élèves répartis dans quatre classes.



Classe	Enseignants	ATSEM
23 PS - MS	Carole Lebaudy	Magali Lécureuil
21 GS - CP	Marina Lemaire Hélène Bardet	Chantal Cabaret
26 CE1 - CE2	Géraldine Piette	
23 CM1 - CM2	Hélène Lefebvre	

## REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

### • TITULAIRES :

- CORMIER Cathy
- DOMMÉE Charlotte
- MURAIL Sophie
- VEQUAUD ROMAIN

### • SUPPLÉANTES :

- DAGRON Vanessa
- CHARPENTIER Tiphaine
- LEGENDRE Stéphanie



## ACTIVITÉS DU PREMIER TRIMESTRE



Les plus jeunes élèves ont pu randonner dans la forêt bordant les Etangs Chauds au Mans et acheter des fruits et légumes à l'épicerie de Degré.



Emmanuel Robineau, formateur en secourisme, est venu sur trois jours pour transmettre, aux élèves à partir de la Grande Section, des notions de premiers secours.

Les plus grands ont participé à des ateliers-visites au musée de Tessé et au Carré Plantagenêt.



Une rencontre sportive a été organisée par l'USEP près du stade de Degré. Des classes des écoles de Longnes et de Saint Symphorien ont également participé aux ateliers.

L'équipe enseignante vous souhaite une belle année 2023.

## VIE ASSOCIATIVE

### Parents d'élèves et amis de l'école publique

#### De nouvelles têtes !

Cette année le bureau a été totalement renouvelé, 5 parents d'élèves, dont 4 novices en APE. Nous remercions vivement les anciens membres du bureau pour leurs précieux renseignements et nous essaierons de faire au mieux, promis ! Une mise en route bien rythmée ...



A commencer par l'organisation de notre premier événement, Halloween, le dimanche 6 novembre. Après un accueil des participants autour d'un stand maquillage sous le préau de l'école, nous avons choisi cette année de ne pas organiser la

Nous remercions vivement la Mairie pour la mise à disposition de l'école, les villageois pour avoir joué le jeu en décorant leurs maisons et leurs jardins et en ouvrant leurs portes à nos enfants, les parents qui ont contribué en offrant de faire un gâteau, Marie, la sorcière et Annie, sa photographe, Hervé Leroux qui s'est gentiment proposé de faire faire des tours de tacot aux enfants, les bénévoles du stand maquillage, ainsi que tous les assistants déco ! Et bien sûr un grand merci à tous les participants, parents et enfants pour ce joli moment ensemble.

L'APE a également participé au Téléthon en proposant une vente de crêpes, un atelier loisirs créatifs, ainsi qu'une sortie vélo.

Hélas la météo hivernale ne nous a permis d'avoir qu'une participation timide aux ateliers, nous remercions d'autant plus les familles ayant bravé le froid !

La vente de crêpes a été un succès et la sortie vélo a quant à elle réuni 11 courageux pour un trajet de 32 km, luttant contre le vent glacé et les bosses de La Bazoge et La Chapelle-Saint-Fray.



chasse aux bonbons dans le village, afin de laisser les enfants et les familles libres de faire à leur guise. Au retour, et malgré une météo peu clémente, les enfants ont pu profiter de leur cour d'école dans un autre contexte, et entre tours en tacot, guirlandes de chauve-souris, photos avec une vraie sorcière, son balai et son chaudron ! Chocolats ou vin chaud (pour les plus grands !), pancakes et bonbons (évidemment !) ce fût un goûter réussi.



#### De nouveaux projets !

Prochains rendez-vous :

Samedi 21 janvier, pour une après-midi jeux de société à la salle des fêtes et le Samedi 11 mars pour un carnaval, avec défilé dans les rues du village, suivi d'un repas avec soirée dansante. Nous espérons vous y rencontrer nombreux !

Pour rappel tous les bénéfiques générés lors de ces événements, comme ceux des ventes effectuées au cours de l'année (chocolats de l'ESAT Le Circuit en décembre, et vente de saucissons à venir) aident à financer certaines activités de l'école telles que distribution des livres par le Père-Noël, sorties culturelles, sportives ou voyages par exemple, c'est pour cette raison que toutes les participations sont les bienvenues.

**Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et vous disons à très bientôt.**



**GARAGE  
PICAULT**

**EXPERT**

**Réparations toutes marques  
Tôlerie - Peinture**

**Vente neuf  
et occasion**

**Dépannage  
24h/24 - 7j/7**

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ  
Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284  
e-mail : ad-garagepicault@orange.fr



[www.petites-moulines.fr](http://www.petites-moulines.fr)

**GITE  
de grande capacité**  
- Salle 130 couverts  
- Cuisine professionnelle  
- Nombreux Couchages

**Les Petites Moulines  
72550 DEGRÉ  
Tél. 06 22 03 51 65**

## Degré Cadre de Vie

### UNE NAISSANCE UN ARBRE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2021 & 2022

Les jeunes arbres fruitiers plantés fin mars 2022 se portent « comme des charmes » ; en grande partie grâce à la vigilance et à l'efficacité de Jean-Michel, l'employé communal, qui les a arrosés jusqu'à trois fois par semaine lors des épisodes caniculaires de cet été. L'association a prévu une petite surprise pour l'en remercier.

Deux arbres ont malgré cela dû être remplacés.

Un binage / paillage au pied de chaque arbre serait bien utile. Un appel sera lancé aux bonnes volontés !

Et quelques plaques qui se sont décrochées devront être remplacées.

Cette année, notre association va renouveler le projet pour les 13 enfants nés en 2022.

Ce sont des arbres locaux qui seront

plantés dans l'objectif de réaliser le début d'une haie champêtre, qui sera prolongée les années suivantes lors des prochaines naissances.

Les arbres proposés sont des charmes, des érables champêtres, des chênes, des frênes, des noisetiers, des sureaux, des merisiers, des tilleuls...

L'emplacement retenu, en accord avec la municipalité, est le bord Nord du plan d'eau, près de la plate-forme de déchets verts. Chaque arbre portera une plaque précisant le prénom de l'enfant, sa date de naissance et le nom de l'arbre. Ainsi, les parents et leur enfant pourront le voir grandir et évoluer au fil des saisons.

La plantation précédente avait été effectuée fin mars, pour des raisons de difficultés d'approvisionnement.



Mais nous nous efforcerons de réaliser cette nouvelle manifestation plus tôt afin que la saison soit plus favorable à une bonne reprise du plant. La date du 8 janvier 2023 est retenue. Rendez-vous donc à 10h30, avec pelle et tenue de jardinage.



### CRI 72 (COLLECTIF POUR LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES RIVERAINS DE LA LGV PARIS-RENNES)

#### OÙ EN SONT LES REQUÊTES ?

- 1<sup>er</sup> temps : les requêtes indemnitaires ont été envoyées.
- 2<sup>ème</sup> temps : Eiffage & SNCF Réseau ont répondu que les normes étaient respectées et que les nuisances n'étaient pas avérées : ce sont les « mémoires en réponse ».
- 3<sup>ème</sup> temps : Les mémoires dits « en réplique » ont été envoyés pour contrecarrer les arguments perfides d'Eiffage & SNCF Réseau.

Maintenant, s'il n'y a pas de nouvelles réponses d'Eiffage ou SNCF Réseau, le juge administratif va clore l'instruction et fixer une date d'audience au Tribunal administratif de Nantes pour chaque requête.

Mais l'action du CRI 72 ne se borne pas à ces requêtes au TA (même s'il s'agit déjà d'un gros travail pour les différents référents de secteur) le but a toujours été d'obtenir une réduction de

la vitesse des TGV entraînant ainsi une diminution des nuisances sonores. Des études probantes avec un cabinet d'acoustique sont actuellement en développement. La période actuelle, qui met en valeur l'urgence des économies d'énergie, peut favoriser l'acceptation d'une possibilité autrefois jugée inconcevable...

En effet, la réduction de la vitesse de 300/320 km/h à 250 km/h entraînerait une économie d'énergie conséquente. Et il est certain que les usagers de la SNCF préféreraient payer leur billet moins cher et mettre 10 mn de plus sur un trajet Rennes/Paris.

**Référents du CRI 72 pour le secteur Aigné Degré La Quinte et temporairement pour Coulans-sur-Gée & Soulligné-Flacé : Gérard Gasnier & Anne-Marie Guitton**

#### L'ARBRE EST UN ÊTRE VIVANT

Mardi 8 novembre, 20H45, France 2... 1,6 millions de spectateurs s'apprêtent à regarder l'émission « Aux arbres citoyens ». Trois heures plus tard, plus d'un million d'euros a été récolté par les dons des spectateurs pour financer 20 projets de sauvegarde de milieux forestiers en France. Hormis pour le Téléthon, une telle générosité est sans équivalent. (l'émission est encore visible sur le site de France télévision jusqu'au 15 mai 2023).

Est-il besoin d'une preuve plus évidente pour montrer l'intérêt que portent les Français aux arbres ? Et comment expliquer alors qu'ils soient si maltraités par certains ?

Sans doute, ceux-là ne connaissent-ils pas les innombrables vertus et bienfaits des arbres et des forêts.

Une promenade dans la forêt, c'est bon pour le moral : la marche silencieuse, à l'écoute des bruits subtils des arbres et de leurs petits habitants, nous rattache à une réalité profonde, qui ne passe par par l'intellect mais par les émotions simples et primitives.

Si l'on veut chercher une explication scientifique, elle existe : depuis quelques années, les chercheurs qui s'intéressent aux arbres et aux forêts, étaient intrigués par cette pratique ancestrale des

japonais : « les bains de forêt » (shinrin yoku). Pourquoi se sent-on mieux après une balade dans la forêt ? Ce qu'ils ont trouvé est étonnant : les arbres libèrent des substances appelées phytoncides. Ce sont des molécules qui, lorsqu'on les respire, font baisser notre taux de cortisol (l'hormone du stress), ralentissent notre rythme cardiaque, diminuent le stress, l'anxiété, la fatigue et renforcent le système immunitaire ! Que demander de plus ?

suite page 14

“ Un sauvage, ce n'est pas celui qui vit dans la forêt, c'est celui qui la détruit ” Anonyme ”

## VIE ASSOCIATIVE

### Degré Cadre de Vie

« Partir en forêt est à chaque fois une immersion dans la beauté des formes et des couleurs de l'univers végétal. Bien loin des réalités virtuelles qui phagocytent nos existences, on s'incarne dans le réel et l'authentique, on revient dans l'instant présent. » (Charles Hervé-Gruyer) ? Où trouver une plus belle déclaration d'amour à la forêt ?

Les cartésiens qui veulent des preuves scientifiques sauront qu'une forêt lutte contre le réchauffement climatique par l'évapotranspiration qu'elle produit, en maintenant une « ambiance » humide au-dessus et autour. Un vieux chêne rejette 1000 litres d'eau par jour dans l'atmosphère, un bouleau, 75 litres.. Imaginez la quantité d'eau fournie par une forêt entière. Ainsi, raser une forêt, c'est se

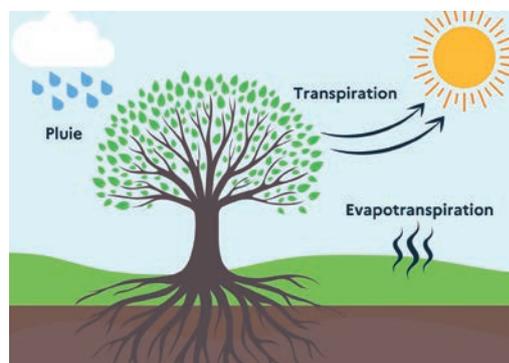
priver de ce rôle protecteur, anti-canicule.

La forêt est un milieu de vie animale où de multiples espèces cohabitent ou s'affrontent, et l'ensemble est en équilibre.

Le sol de la forêt, résultat de la décomposition lente et prolongée des feuilles et des rameaux, est d'une incroyable richesse en humus et en vie microbienne dont les racines profitent à leur tour. Ainsi, le cycle vital est en route.

Cette redécouverte du fonctionnement des arbres a permis à certains agriculteurs audacieux de se lancer dans l'agroforesterie, méthode par laquelle ils démontrent, (rendements à l'appui), que les arbres ne sont pas les ennemis des cultures, bien au contraire et que leur présence, en haies bien ordonnées (pour

“ Selon Pline l'Ancien,  
" les arbres passent pour le plus beau  
cadeau que la Terre eût fait à l'Homme" ”



permettre le passage des engins agricoles) apporte leurs bienfaits aux plantes : par les feuilles qui tombent et par le travail souterrain des mycorhises, cette association d'une espèce végétale avec un champignon, produisant, entre autre, des éléments minéraux utiles aux plantes. Ainsi, la gestion intelligente des forêts associée à la plantation d'arbres, en haies ou en bosquets, permettra de replacer l'arbre à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter, celle du meilleur allié de la vie humaine.

### DES NOUVELLES DU JARDIN EN TROU DE SERRURE

Pourquoi « trou de serrure » ?

Ce terme imagé fait allusion à la forme du jardin telle qu'on peut le voir en vue aérienne : une forme ronde avec un trou central et un espace conique en dessous (le trou de la serrure). L'espace conique est destiné à arriver jusqu'au centre du jardin à partir duquel il est possible d'accéder aux zones de culture.

L'ensemble du jardin est surélevé de 60 cm environ et rempli de terre et de compost. Le travail du sol se fait donc debout, à hauteur d'enfant.

Après sa finalisation, les conditions météorologiques particulièrement difficiles - que tout le monde connaît - n'ont permis que de planter quelques pieds de tomates. Ils ont été remplacés en octobre / novembre par quelques plants de camomilles, sariette, sédum, œillets mignardises, nérines.



En tout cas, ce joli jardin est prêt à accueillir, dès le printemps 2023, les plants et les graines des petites mains des enfants de l'école.

Car c'est bien pour eux qu'il a été créé.

Aurélié Cosson,  
Patrick Coubard,  
Denis Delhommeau,  
Gérard Gasnier,  
Anne-Marie Guitton,  
Yannick Lechat,  
Daniel Ronel,  
membres du bureau de Degré  
Cadre de Vie,  
vous souhaitez de belles et  
joyeuses fêtes de fin d'année.  
Que la nouvelle année vous  
apporte l'espoir, la réalisation  
de certains de vos projets et le  
réconfort puisé dans les petits  
bonheurs quotidiens.

**Contacts Degré Cadre de Vie :**

**Mail :**  
[association.dcv@laposte.net](mailto:association.dcv@laposte.net)

**Tél. du président, Gérard Gasnier :**  
**02.43.27.41.06**

# COSNET TP

vous aménage l'espace

**Francis Cosnet**

DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66  
[www.f-cosnet.fr](http://www.f-cosnet.fr)

DÉMOLITION - TERRASSEMENT  
ASSAINISSEMENT - VRD

## Remise de 10 %

Chez votre Fleuriste

### Agapanthe

Centre commercial Beaugard - INTERMARCHÉ -

72000 Le Mans

Tél. / Fax : 02.43.24.84.60



[www.agapanthe-fleuriste.fr](http://www.agapanthe-fleuriste.fr)

[agapanthe.lemans@gmail.com](mailto:agapanthe.lemans@gmail.com)

## VIE ASSOCIATIVE

### Lire à Degré



présentes. La surprise fut totale pour Françoise.

Depuis la rentrée scolaire, nous avons accueilli de nouvelles familles et nous nous en réjouissons. Nous rappelons qu'il est possible de s'inscrire toute l'année.

Comme chaque année, nous avons œuvré à l'organisation du week-end Téléthon. La participation fut moins importante que l'année dernière mais nous remettons malgré cela une somme de 190€ venant de la vente de livres jeunesse.

Dans la dernière parution du p'tit Degréen, nous n'avions pas pu relater la fête que nous avons organisée avec l'aide de l'APE pour le départ en retraite de Françoise Frézals. Nous remercions tous ses anciens élèves d'avoir répondu à notre invitation. Ce fut un moment d'émotion et de partage pour toutes les personnes

## Art & Passion

Nous tenons à remercier la mairie de Degré ainsi que l'association Degré Rando Nature pour nous avoir confié l'animation de leurs soirées en 2022 tel que la marche gourmande et le repas des retraités, sans oublier un énorme merci aux deggréens pour leur fidélité et leur participation à ces événements

**Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année en attendant le plaisir de se revoir.**

Après deux années particulières, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une soirée théâtre est prévue au printemps. Retenez dès maintenant la date du 15 avril 2023.

**Les horaires 2023 restent inchangés :**

**- Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30**

**- Vendredi 16h30 à 18h00**

Notre site est de nouveau accessible : <http://lireadegre.free.fr> et il est possible de nous transmettre des messages sur l'adresse mail suivante : [lireadegre@free.fr](mailto:lireadegre@free.fr)

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années et vous présente nos meilleurs vœux pour 2023.



**PRENDRE SOIN DE SOI AU NATUREL**



**Laëtitia POIRIER**  
*Pratique manuelle de Rélexologie Plantaire, Faciale (à Degré, chez vous)*

Tél : 0781396956  
[Laetitiapoiriernaturo@gmail.com](mailto:Laetitiapoiriernaturo@gmail.com)

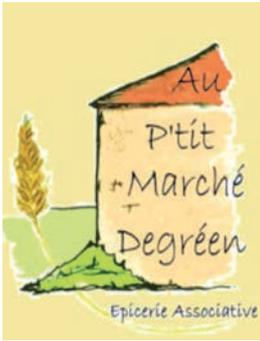
**ART ET PASSION**  
Rythme vos repas dansants, bals, comices au son des musiques d'hier et d'aujourd'hui  
Ainsi que cours de musique

**N'hésitez pas à nous contacter !**

Didier Dauphin  
06.86.16.21.45  
[ARTETPASSION72@gmail.com](mailto:ARTETPASSION72@gmail.com)

## VIE ASSOCIATIVE

### Au P'tit Marché Degréen



Nous voilà au terme de la 11<sup>ème</sup> année de fonctionnement de notre épicerie associative.

Bienvenue aux bénévoles qui ont rejoint l'équipe. Plus nous serons nombreux, moins la charge sera importante pour chacun.

N'hésitez pas à en parler lors de votre passage au magasin, nous vous apporterons les informations nécessaires.

Nous avons le souci de rendre le magasin convivial et actif.

#### Les moments forts de ces 6 derniers mois :

- Repas des bénévoles le 1<sup>er</sup> octobre, l'occasion de se connaître et de se retrouver dans un climat de détente et bonne humeur
- Chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois, le café est offert aux clients ce qui permet des échanges très variés et de recueillir leurs avis
- Un marché d'automne s'est déroulé le 19 novembre avec la présence de Linda Guiloux (paysanne crêpière) et présentation des nouveaux produits en vente au magasin. (Truite fumée, bière, huile d'olive ...)
- Animation autour du beaujolais nouveau
- Participation aux collectes de la banque alimentaire et des restos du cœur.
- Participation au Téléthon
- Participation au marché de Noël qui nous donne surtout l'occasion de faire connaître notre épicerie.

Avec l'aide de la municipalité nous avons posé des panneaux de signalisation de notre commerce sur les routes qui mènent au bourg. Merci aux propriétaires qui ont donné leur accord pour installer un panneau sur leur terrain.

Les travaux sont en cours pour rendre notre magasin plus visible dans le bourg. A cet effet, la façade a subi un bon nettoyage afin de recevoir une nouvelle enseigne.

Nous souhaitons encourager la réduction des déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire. A cet effet, 2 actions seront menées début 2023.

- Le Centre Social de Conlie animera une demi-journée le 18 janvier après-midi à l'annexe de l'épicerie basée sur l'utilisation des restes et la préparation des produits un peu abîmés.



- En collaboration avec la mairie, il sera proposé de visiter le centre de tri des déchets "Valor Pôle 72" (la date reste à fixer).

Anne Laure a fait le choix de quitter Le P'tit Marché Degréen le 31 décembre. Entrée en avril 2018 elle a assuré le service au sein de l'association pendant presque 5 années et nous la remercions pour son engagement. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans de nouvelles fonctions.

Bienvenue à la personne qui la remplace, un recrutement est en cours.

**Le bureau et les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.**

### Le club associatif LM photos

**lance des formations photos sur la commune à la maison des associations :**

- La prise en mains de son matériel
- Les premiers pas en prise de vue en studio et en extérieur ouvert à tous

**Contact :**

LM photos / Moisé Laurent / 06 25 01 45 55

**Neuf & Rénovation**  **ECO artisan**  
La nouvelle énergie du bâtiment

**Entreprise TISON**

✓ Maçonnerie	✓ Couverture
✓ Carrelage	✓ Clôtures
✓ Charpente	✓ Terrasses

Tél. : 02 43 27 26 12 - Port. 06 88 77 61 40  
**LAVARDIN** [www.sarlison.com](http://www.sarlison.com)

Quand les hommes et l'industrie se mettent au service de l'éleveur

		
<b>COSNET</b> MATÉRIEL AGRICOLE	Les résines au service de l'élevage MATÉRIEL D'ÉLEVAGE	Matériel d'élevage

... des marques de matériel pour l'élevage des bovins et chevaux.

Groupe COSNET Industries - 72550 Coulans sur Gée - Tél : 02 43 88 85 90 - Email : [advelevage@cosnet.fr](mailto:advelevage@cosnet.fr)

## VIE ASSOCIATIVE

# Degré Football Club



### Du nouveau dans le bureau avec un nouveau président.

Alain Jeudon passe la main à Alexandre Perreira mais reste co-président pour encadrer la venue d'une nouvelle jeunesse pour de nouveaux horizons.

Ensemble pour développer et dynamiser le club avec de nouveaux projets.

Création de commissions (Communication, travaux, terrain, intendance, partenariats et autres) .

Recréer une école de foot, travaux divers et autres.

Bienvenue à Alexandre.

André Boishu laisse la place à Florian Jeudon en tant que trésorier, après avoir passé 22 années à ce poste, depuis la création du club. Merci à « Dédé » !



Nous pouvons remercier Florian d'avoir passé le diplôme d'arbitre afin que le club ne soit pas pénalisé.

Très bon démarrage en championnat de division 2 pour l'équipe A avec 8 matchs joués, 1 défaite et 7 matchs gagnés, ce qui les place 1<sup>er</sup> avec 5 points d'avance sur le 2<sup>ème</sup>.

Bonne prestation de l'équipe B avec 4 victoires 2 défaites ce qui les place 5<sup>ème</sup>. La saison n'est pas finie, il va falloir travailler.



Création d'une nouvelle entente avec St Saturnin/La Milesse pour les féminines. 4<sup>ème</sup> pour l'instant avec 7 matchs.

Très bon esprit de groupe encadré par une nouvelle coach de St Saturnin/La Milesse, Vanessa Leguennec.

Pour l'avenir du club, nous recherchons toujours des bénévoles pour pouvoir redémarrer une école de foot le plus vite possible, même en entente. Parents de futur footballeur ou autre personne intéressée, n'hésitez pas à contacter le club, vous serez les bienvenus.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux 2023.

Date à retenir :

Soirée repas dansant le 25 mars 2023  
Réservation auprès M. Jeudon Alain

## Génération Mouvement

Les aînés ruraux se sont agrandis de 11 nouveaux adhérents nous les remercions.

L'année 2023 commencera par notre repas de Noël en retard (faute de traiteur), le 12 janvier, suivi de nombreuses sorties :

- Un spectacle au Palais des Congrès en février
- Un banquet cantonal en mars
- Un séjour à Verdun en avril
- Une sortie à Honfleur en mai
- Un voyage au Portugal en juin
- Une journée à Versailles en juin

Et toujours le club les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois dans une bonne ambiance et une bonne humeur.

Merci à tous.

Le bureau de Génération Mouvement



## Association Paroissiale

Après le départ du Père Louis Lesacher, une rencontre a été organisée avec les maires des communes de la paroisse de Coulans-Sur-Gée pour faire plus ample connaissance avec notre administrateur paroissial : Vincent Rabergeau curé de RM ouest au Mans.

Nous remercions les personnes qui donnent de leur temps chaque année pour monter et démonter la crèche et installer la partie électrique.

Le samedi 13 mai prochain aura lieu notre soirée paroissiale à la Quinte. Vous y serez les bienvenus.

Dans le cadre du caté la paroisse organise un pèlerinage à Lisieux le samedi 1<sup>er</sup> avril. Il est ouvert à toute personne qui aimerait faire cette sortie. Les informations concernant les horaires des messes et activités paroissiales sont sur le panneau d'affichage près de la porte de l'église.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année.



## Degré Rando Nature



Pour les marcheurs degréens l'année 2022 s'est terminée, comme tous les ans, par une balade sur Le Mans. Afin de se réchauffer de ces froideurs hivernales, les randonneurs se sont vus offrir un petit verre de vin chaud.

L'année 2022 s'est très bien déroulée, seulement une seule randonnée avait dû être annulée en raison de mauvaises conditions météo.

Le fait marquant de cette année 2022, aura été, sans nul doute, l'organisation de notre 2<sup>ème</sup> rando gourmande, le 18 Juin. Malgré les fortes chaleurs, 300 personnes s'étaient donné rendez-vous à Degré pour effectuer les 13 kms du parcours. Merci encore à tous les bénévoles qui avaient donné de leur temps pour que cette 2<sup>ème</sup> édition soit à nouveau une grande réussite.

Les 2 et 3 Décembre 2022, l'association avait une nouvelle fois en charge la coordination de l'organisation du Téléthon à Degré. Les organisateurs regrettent la faible participation des Degréens aux diverses activités proposées, du fait, peut être, que la salle polyvalente ne soit pas disponible cette année, les températures glaciales extérieures ayant certainement freiné les Degréens.



Malgré cela, une somme de 1350€ (dons compris) sera reversée à l'AFM Téléthon. En grande partie grâce aux 1100 crêpes qui ont été confectionnées et vendues à cette occasion. Un GRAND MERCI aux bénévoles des Associations : Parents d'élèves, Tennis de Table, Lire à Degré et Degré Rando Nature, qui se sont investis durant tout ce week-end.

Vous pouvez, d'ores et déjà noter sur vos agendas 2023 la date de l'Assemblée Générale de l'association Degré Rando Nature, qui aura lieu le mercredi 11 Janvier 2023 à 20h30 à la salle des Associations, rue Principale à Degré.

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2023.

Prenez bien soins de vous.  
Le Bureau Degré Rando Nature



## VIE ASSOCIATIVE

### Association Gym Degré

Encore une saison qui s'est écoulée... et une autre redémarrage ! Chantal et moi sommes ravies que l'association perdure. L'effectif de cette rentrée est de 45 adhérentes sur les 2 cours. Bienvenue à toutes les nouvelles.

Suite au départ de Caroline (cours Sé-

niers), nous avons embauché Nathalie et décalé ce cours au mercredi matin de 11h à 12h. Edith (cours adultes) a reconduit son année avec nous, peut-être la dernière !

Les deux cours sont très appréciés et dispensés dans une ambiance conviviale et détendue, chacune exerçant à son rythme. Vous pouvez toujours nous rejoindre en cours d'année !

Lors de notre AG, le bureau a été reconduit :

Emilie BOTTEREAU, Présidente et Chantal BELLANGER, Trésorière.

Emilie annonce l'arrêt de sa fonction en fin de saison 2024.

Nous remercions M. le Maire et le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle et la subvention versée à l'Association, ainsi que nos deux animatrices diplômées pour leur professionnalisme.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2023 et surtout vous encourageons à GARDER LA FORME !

Bonnes fêtes de fin d'année. Le bureau.



### DJS Tennis de Table

La saison 2022-2023 a repris avec un effectif constant d'une quinzaine d'adhérents.

Le club a acquis un robot. Ce nouvel équipement va permettre de mettre en place des séances d'entraînement. Ces séances seront animées par un joueur qui suit actuellement une formation d'animateur fédéral.

Le championnat de France par équipe a repris en septembre avec 7 rencontres pour la phase 1, 3 victoires, 1 match nul, 2 défaites et 1 forfait. Nous nous maintenons en division 4 pour la phase 2.

Dans le cadre du Téléthon, nous avons organisé un tournoi de tennis de table. Peu de joueurs se sont présentés malgré l'envoi d'affiches dans plusieurs clubs. 14 personnes ont participé à ce tournoi. Nous avons constitué une équipe « enfants » et 3 équipes « adultes ». Le tournoi s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Nous remercions le club de la Chapelle-Saint-Aubin pour la présence de ses joueurs.

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs même non-initiés qui souhaiteraient s'investir dans la compétition et former une autre équipe de championnat. Les entraînements pour la compétition sont le mercredi soir à partir de 20h15, n'hésitez



pas à venir nous rencontrer.

Les entraînements, pour le loisir, ont lieu le vendredi soir à 20h15 dans la salle polyvalente en présence de l'Initiateur Club et de 2 joueurs compétition.

(Certificat médical sportif obligatoire pour la compétition et le loisir).

Pour plus de renseignements, écrivez-nous à : [djs.degre@sfr.fr](mailto:djs.degre@sfr.fr) ou appelez au 06 80 05 96 48 (Bertrand LEROY – Président du Club)

Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !!

**Romain VIOT - EARL La Drouerie**  
Charcuterie à la ferme  
La Drouerie 72650 TRANGE  
06 85 97 67 56  
Vous pouvez retrouver nos produits ;  
Au « p'tit marché degréen » à DEGRÉ :  
Du mardi au dimanche.  
Au magasin Chèvrefeuille, à SAINT SATURNIN :  
Du Mercredi au Samedi.

### MAÇONNERIE - TERRASSEMENT



Neuf / Restauration - Ravèlement - Carrelage - Bâtiment industriel  
Assainissement - Aménagement de terrain - Démolition  
Aménagement paysagé

Tél. 02 43 27 56 15 - [lefaux.sarl@wanadoo.fr](mailto:lefaux.sarl@wanadoo.fr)  
ZAC de l'Epine - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE

# VIE ASSOCIATIVE

## Comité des Fêtes

Depuis septembre, les activités automnales du Comité des fêtes ont été riches, retour en images ...



Tournoi de pétanque en semi-nocturne, le 10 septembre



Marché de Noël, le 21 novembre

Spectacle  
« Betty  
La Magicienne »,  
offert aux enfants,  
le 16 décembre



Arrivée  
du Père Noël  
avec soirée  
dansante,  
le 16 décembre



Mais c'est aussi ... En novembre :

Avec la commission « Déco » animée avec énergie par Jacqueline entre autres, préparation de toute la décoration sur bois en journée ou soirée suivant la disponibilité des bénévoles pour notre village, tout au long de l'année.



Mise en place du grand sapin et de toute la décoration du bourg par les bénévoles sur plusieurs jours.

Et c'est aussi ...

Buvettes, barbecues, mise en place et rangement pour chaque manifestation, tâches administratives et comptables, des réunions pour l'organisation...

Mais c'est surtout... Une très belle EQUIPE de BENEVOLES qui tout au long de l'année œuvre pour que des activités festives pour les petits et les grands puissent encore perdurer...



Un GRAND MERCI aux bénévoles pour leur bonne humeur, leur dévouement et engagement.

De très BELLES FETES DE FIN D'ANNEE à tous les Degréens et leurs familles, et prenez soin de vous.

N'oubliez pas que la porte est ouverte et qu'à tout moment vous pouvez rejoindre en tant que bénévole.

**Dates à retenir sur le 1er semestre 2023 :**

**23 janvier - Assemblée Générale**

**18 Juin - Vide-Grenier**

Tous nos vœux de bonheur pour 2023  
L'Equipe du Comité des Fêtes

**VOTRE AGENCE  
GROUPAMA**

**CONLIE**

► Place des Halles - TÉL. 02 43 52 10 90

Épargne, Banque, Prévoyance, Auto, Habitation, Santé



**Groupama**  
CENTRE MANCHE  
la vraie vie s'assure ici

**LG CHARPENTE**

*Ex Portier-Dorizon*

**CHARPENTE • COUVERTURE • ZINGUERIE**

**Neuf et restauration**

Jérôme ROCHER

Tél : 06.09.13.61.94

72 550 CHAUFOR NOTRE DAME

# Les élus vous répondent !

Nous recevons de plus en plus de courriers de votre part et c'est tant mieux. Cela nous permet d'échanger ensemble de manière totalement transparente. Voici nos réponses à certaines de vos questions.

*« Talus de la place de l'église : On ne peut pas nier qu'il est en très mauvais état et laisse une image médiocre du centre bourg. L'idée serait d'une journée citoyenne à l'initiative de la mairie pour réunir toutes les bonnes volontés à sa réfection, avec au préalable une étude sur l'ouvrage compte tenu de la pente. »*

Nous avons reçu plusieurs messages à ce sujet. Le talus du centre bourg a besoin d'un sacré rafraîchissement en effet. Aujourd'hui il est prévu de consulter le CAUE ...

Concernant la mise en place d'une journée citoyenne, nous sommes en train d'en planifier une pour l'année 2023 dès l'arrivée des beaux jours. Ensuite les types chantiers et leur ampleur dépendra de la motivation de nos chers habitants. Nous avons déjà constaté beaucoup de bonnes intentions, mais souvent peu présents au rendez-vous. Nous essayerons de communiquer le plus largement possible sur la prochaine journée citoyenne.

*« Beaucoup de lampadaires ne fonctionnent pas dans le lotissement à l'entrée de Degré (Four à chanvre). Déjà signalé à la mairie il y a 2 ans, et rien de fait. »*

Merci de nous signaler à nouveau ce problème. A priori ils auraient été débranchés à une époque pour des raisons de coupure d'électricité au niveau du disjoncteur. Nous allons contacter des professionnels pour reprendre le sujet en main et réaliser les travaux nécessaires.

*« Serait-il possible de demander au propriétaire du bois qui se situe derrière les habitations de la rue des Acacias, de venir débroussailler d'urgence ? »*

Un courrier a été envoyé au propriétaire pour lui demander de faire les travaux.

*« Depuis quelques années, le lampadaire à l'angle de la rue des Elodées et des Nymphéas est cassé (Lotissement de la Mare). Est-il prévu de le remplacer un jour ? »*

Le lampadaire doit être remplacé lors de l'installation des lampadaires du nouveau lotissement.

*« Je me demande comment sera aménagé le parking. Espérant ne pas trouver de bitûme »*

Le projet de parking salle polyvalente + école est encore à l'étude et en attente de subvention. L'aménagement se fera en fonction des besoins et du coût final du projet.



# Habitants de Degré, vous avez à nouveau la parole !

N'hésitez pas à vous exprimer et nous envoyer vos remarques en déposant cette page dans la boîte aux lettres de la Mairie.

1 - Vos questions ou interrogations :

2 - Vos remarques ou suggestions :

3 - Vos idées :  
(sur le développement de la commune, au plan social, économique, associatif, site internet ou autres...)

Facultatif :

Nom/Prénom.....

Adresse.....

Moyen de contact.....



**Août 2022 – Rénovations de l'école avant la rentrée scolaire**



**21 juillet 2022  
Chute du panneau  
d'affichage de la mairie**



**Cérémonie de commémoration du 11 nov.**



**19 novembre 2022  
Rassemblement  
des aînés ruraux**



**10 décembre 2022 - Remise des résultats  
du concours de fleurissement**

**26 novembre 2022 – Pot de remerciement aux  
bénévoles ayant participé aux travaux de rénovation  
de la salle polyvalente en 2021**



**LA QUINTE**

**Idée Déco**

**PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.  
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS**

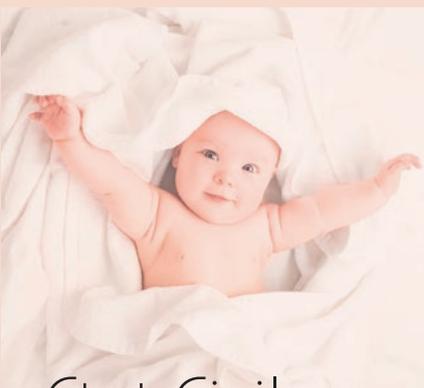
Vincent BAPTISTE | Tél : **06 70 12 87 10**  
E-mail : [idee.deco72@gmail.com](mailto:idee.deco72@gmail.com)

**Julien Polpré**

**SEFICONSEIL**  
VOS EXPERTS EN PRETS IMMOBILIERS

**Immobilier**  
L'EXCLUSIVITÉ EN TOUTE CONFIANCE

**06 20 27 52 41**



### Naissances

3 juillet 2022  
MÉMIN Clément

20 juillet 2022  
PIFRE Pablo

28 juillet 2022  
SABATIER Emma

13 août 2022  
NIKTASH Maël

### Naissances

20 septembre 2022  
LORY Célestin

9 novembre 2022  
JUNAY Malo

19 novembre 2022  
VÉQUAUD Clara

### Pacs

3 septembre 2022  
LEDRU Aurore  
et LORY Jérôme

3 décembre 2022  
LECOMTE Cassandre  
et COURTIN Ronan

### Décès

21 septembre 2022  
VERITÉ Benoît

9 octobre 2022  
COSNET Nicolas

Etat Civil

